

L'an **deux mille dix huit** le **12 Mars**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2018

ETAIENT PRESENTS M. DEZEMPTE, Mme PAIN, M. JOANNON, Mme OBRIER, M. GAUTHIER, Mme SERRANO, M. LYOËN, Mme RIGOT, F. MUTTER, Mme MONIN, Mme PENNONI, M. COQUARD, Mme BERNARD, Mme MULLER, M. COLAMARTINO, Mme GARSI, M. RAY, Mme FAILLA, M. LAPORTE, Mme COLIN, M. PETITPAS ;

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :

J-L. ZULIANI par G. DEZEMPTE

Mme ALBERICH par G. PAIN

Mme BOURDET par G. JOANNON

F. CERVERA par MA. OBRIER

Mme MIOCHE par P. GAUTHIER

M. DEFRADAS par K. SERRANO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jeanine FAILLA est nommée Secrétaire de séance.

=====

Le Conseil Municipal ayant été convoqué selon les textes en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel nominatif des membres, cite les Conseillers municipaux excusés ayant donné procuration.

I. DELIBERATIONS

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la loi d'orientation N° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les orientations budgétaires doivent être évoquées au sein du Conseil Municipal préalablement au vote du budget.

Dans le cadre de la Loi d'Orientation N° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les Orientations Budgétaires doivent être évoquées au sein du Conseil Municipal préalablement au vote du budget.

M. Le Maire précise que ce débat intervient dans un contexte national particulièrement difficile marqué par une baisse des dotations de l'État. Seule notre gestion serrée permet le maintien de services de qualité et des investissements supplémentaires pour les Charvieulands.

L'année 2017 a été marquée par le développement de l'Espace Santé et des investissements supplémentaires pour les Charvieulands.

Il propose de faire le point sur la situation de la Commune puis d'aborder les principaux axes de l'action municipale pour 2018.

1°) Développement de l'Espace Santé :

Inauguré le 5 janvier 2017, le pôle médical qui accueille près de 20 professionnels de santé apporte des services largement appréciés par la population. Comme prévu, un troisième médecin généraliste s'est installé, en attendant

le quatrième qui s'ajoutera à l'ophtalmologiste en place. Cette réalisation a pu aboutir grâce à un fort investissement de la commune qui a apporté le terrain au constructeur et s'est initialement portée acquéreur des locaux destinés aux médecins, avant que ceux-ci s'installent dans la structure et rachètent leurs cabinets à la commune. La Ville a également fait réaliser les parkings et les enrobés des accès.

Le 16 novembre dernier, la société « les Opticiens Mobiles » qui constitue le 1er réseau national d'opticiens à domicile a inauguré son premier magasin pilote dans les anciens locaux de la pharmacie Lacoste.

2°) Entretien du patrimoine :

Notre commune dispose d'un patrimoine très important : des équipements sportifs avec l'Espace David Douillet dotée d'une salle de combats, l'Espace tennistique Henri Lecomte, le gymnase Alain Mimoun et l'Espace Roger Gauthier, le stade Just Fontaine, un équipement socio-culturel aux nombreuses activités, un centre de loisirs, une halte-garderie, des écoles, le lac de Fréminville, le parcours de santé.....

Un entretien efficace double, triple, (voire davantage) la durée de vie de ces équipements.

Mais aussi :

❖ **Soutien actif à la communauté éducative** : dotations en mobiliers, manuels scolaires, rénovations de classes, remise de dictionnaires, organisation des classes vertes, passage de dessinateurs dans les écoles lors du Salon de la B.D.....

❖ **Réorganisation de la semaine scolaire :**

La Municipalité a appliqué le choix exprimé par une très large majorité de Charvieulands en mettant en place, dès la rentrée scolaire 2017, le retour de la semaine scolaire de 4 jours. Les 3 heures de temps d'Activités Périscolaires regroupées le vendredi après-midi ont été supprimées.

LES PERSPECTIVES :

❖ **Dans le domaine de la fiscalité :**

Deux faits majeurs seront à prendre en compte lors de l'établissement du budget 2018 :

▪ *la suppression progressive de la taxe d'habitation* qui induira inévitablement des baisses de ressources directes. Nous ne connaissons pas encore le mode de compensation de cette mesure.

▪ *la baisse des dotations de l'Etat* : Le précédent gouvernement de Monsieur HOLLANDE avait procédé, en 2013 et 2014, à une baisse massive des dotations aux communes de 10 milliards par an. Pour Charvieu-Chavagneux, cela représente une diminution de plus 700 000 euros chaque année. La situation va encore s'aggraver car le nouveau Président, Monsieur Macron, a décidé de baisser à nouveau les dotations aux grandes collectivités de 13 milliards au cours de son mandat. Ces sommes manqueront au Département et à la Région d'où des aides minorées pour nos communes.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que notre commune doit parvenir à garantir des services de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré de son territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

En 35 ans, nous avons baissé de :

-12 % le taux de la taxe de d'habitation et pratiqué un abattement de 15 % sur les bases d'imposition ; phénomènes conjugués – 27 %.

-34 % le taux de la taxe foncière sur le bâti et non bâti.

Comme les années précédentes, le budget sera conçu en visant au maintien des taux d'impôts locaux, donc en poursuivant pour 2018 une maîtrise des dépenses.

Notre commune conserve un endettement égal à zéro, ceci grâce à une gestion attentive au quotidien.

En 2018, nous continuerons à donner à la commune les impulsions dynamisantes qui ont permis d'améliorer la vie des Charvieulands.

Malgré la baisse des dotations de l'État, 2018 sera l'année de la réalisation, sans emprunt, de deux chantiers structurants pour la circulation et la sécurité :

▪**Aménagement d'un rond-point, carrefour des Carabiniers** (intersection Route Départementale 517/rue de la République/route du Réveil) : Dès 2007, la municipalité a décidé de programmer l'aménagement d'un rond-point destiné à fluidifier la circulation sur la route départementale 517 empruntée quotidiennement par près de 14 000 véhicules.

En 2008, la commune avait anticipé en procédant à l'achat des terrains nécessaires à la réalisation de cet aménagement. Le Conseil Général présidé par Monsieur André VALLINI, socialiste, avait bloqué le dossier et refusé toute subvention malgré une circulation de 14 à 15 000 véhicules par jour.

Avec le changement de majorité au Département, une subvention de 240 000 € a été accordée. Le coût des travaux s'élève à 724 527 € TTC soit 603 773 € HT. La participation de la commune s'élèvera à 363 773 €. Le chantier débutera prochainement.

▪**Aménagement d'un passage souterrain, Route Départementale 517** : Ce projet avait été validé par le Conseil Général en 2000 mais toujours repoussé. Il va enfin voir le jour grâce au changement de majorité départementale et à l'affectation d'une subvention de 500 000 € du Département pour la réalisation du chantier. La différence : la commune assurera la maîtrise d'ouvrage.

Son coût est estimé à 1 127 508 € TTC soit 939 590 € H.T. auxquels s'ajoutent 100 000 € de déplacement de réseaux. La participation de la commune s'élèvera à 539 590 €.

Les travaux débuteront durant cette année.

Ces deux investissements conséquents seront complétés par d'autres réalisations :

❖**Dans le domaine de la sécurité :**

La Municipalité travaille sur l'aménagement d'un **cheminement piéton rue de la Plaine/route de Vienne** :

Afin de sécuriser l'accès des piétons qui se rendent au stade Just fontaine depuis Charvieu, la municipalité souhaite réaliser un cheminement piétonnier le long de la rue de la Plaine et de la route de Vienne.

Des négociations sont en cours avec les propriétaires afin d'acquérir leurs terrains. C'est le seul aléa. Dans le cadre de cet aménagement, une subvention a été demandée au Conseil Régional Rhône-Alpes Auvergne.

Deux projets pourraient aussi avancer :

La liaison douce parking des Chasseurs/Chemin Pinéa et la liaison douce chemin des Crêts de Chavagneux à Charvieu.

▪**Travaux de sécurité, rue du Village** :

Afin d'améliorer la circulation, *rue du Village*, une habitation est en cours d'achat. Le dossier est en attente de validation, le propriétaire étant en situation dépendante.

Pour ce faire, des négociations sont en cours pour acquérir la propriété. Cela permettra un élargissement significatif.

❖**Dans le domaine de travaux :**

❖*Bâtiments publics* : l'effort sera poursuivi en matière d'entretien du patrimoine. Il se traduira notamment par la réfection de toitures.

❖**L'assainissement** : Des travaux d'assainissement des réseaux seront programmés cette année notamment boulevard des Tréfileries et rue des Allobroges. Coût des travaux : près de 900 000 €. Des études sont en cours.

❖**Dans le domaine des services :**

❖*Mise en place d'un système biométrique pour l'obtention des cartes d'identité et passeports biométriques* :

Le traitement des demandes de cartes nationales d'identité et passeports est actuellement effectué par les mairies dotées d'un système biométrique, ce qui oblige notre population à se rendre plusieurs fois dans une collectivité ayant un guichet habilité.

Considérant la croissance des demandes, les délais pour obtenir un rendez-vous étaient de plus en plus longs.

Afin d'apporter un service supplémentaire à la population, la commune a demandé et obtenu l'intégration au Plan Préfectorales Nouvelle Génération et d'être, à ce titre, équipée d'un dispositif de recueils biométriques, pour l'obtention des nouveaux titres d'identités sécurisés.

Ce service géré par l'Etat Civil sera ouvert à la population prochainement.

❖ **Dans le domaine associatif et culturel :**

• *Soutien actif et régulier à nos clubs et associations* : ils animent notre commune et apportent davantage de convivialité

▪ *Jumelage avec la Ville de Nauheim* : afin de fêter les 40 ans de chemin parcouru avec la Ville de Nauheim, la Municipalité et le Comité de Jumelage accueilleront les Allemands du 10 au 13 mai 2018.

▪ *Jumelage avec la Ville d'Etchmiadzine* : une délégation de la commune se rendra en Arménie du 7 au 14 juin afin de renforcer les liens d'amitié entre nos deux villes et d'établir des projets communs.

❖ **Dans le domaine social :**

L'action de la commune est forte. Une subvention de l'ordre 1 400 000€ sera versée au Centre Communal d'Action Sociale. Nous poursuivrons notre politique sociale et culturelle en direction des très jeunes, des jeunes et des moins jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Prend acte de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2018.**

2. Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'étudier une subvention exceptionnelle à allouer à Madame La Psychologue scolaire dans le cadre de l'achat d'un test de référence nécessaire à l'évaluation psychologique : le WISC 5 ; en effet, Mme BENTOUMI sollicite une participation de la Commune proportionnellement au nombre d'élèves soit à hauteur de 67 % de la dépense. La commune de Chavanoz ayant également donné son accord, participe à hauteur de 33 % en fonction du nombre d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Décide d'allouer une subvention** exceptionnelle à Mme la Psychologue scolaire pour l'achat du test d'évaluation WISC 5 et **Fixe le montant à 1 271,00 €** correspondant à la participation de la commune en fonction du nombre d'élèves concernés.

3. OPAC de l'Isère : demande de garantie de prêt

M. Le Maire rappelle que la Commune a été sollicitée par l'OPAC 38 pour être garante des prêts dans le cadre de l'opération de réhabilitation des toitures terrasses sur la Résidence La Plaine située sur la Commune ;

Par délibération en date du 19 Décembre 2016, Le Conseil Municipal a décidé d'être garant à hauteur de **50 % de l'emprunt contracté par l'OPAC 38** dans le cadre de la réhabilitation des toitures terrasses de la Résidence La Plaine, la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social apportant sa garantie pour l'autre moitié des emprunts.

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser M. Le Maire à signer le contrat de prêt N° 71967 à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Accorde sa garantie à hauteur de 50 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 161 337 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 71967.

4. Aménagement de sécurité Route de la Léchère

Afin d'apporter une meilleure sécurité aux usagers Route de la Léchère, la Municipalité a décidé de procéder à la réalisation de différents aménagements.

M. Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cet aménagement de sécurisation. Il s'agit de réaliser un îlot central entre la rue du Château d'eau et l'impasse Breton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Décide de procéder** à la réalisation de divers aménagements route de la Léchère aux fins d'apporter une meilleure sécurité aux usagers.

5. Syndicat Intercommunal des marais de Bourgoin Jallieu : modification des statuts

Par délibération en date du 18 janvier 2018, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Marais (SIM) de Bourgoin Jallieu a modifié ses statuts.

Afin que les statuts du SIM de Bourgoin Jallieu puissent être modifiés, les Conseils municipaux des communes membres sont appelés à se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Accepte la modification des statuts** du Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu portant sur le déménagement du siège de ce syndicat au 22 Petite rue Porte – Rue de la Plaine -.

6. Modification du règlement des salles festives

Monsieur Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur des modifications à apporter au règlement intérieur en vigueur à la date du 12 mai 2015 des salles festives de la façon suivante :

ARTICLE 3 : Utilisation

Les salles festives sont mises à disposition pour les manifestations suivantes dans les conditions fixées à l'article 1^{er} :

- Mariages, noces, baptêmes, communions, fiançailles, anniversaires, autres manifestations en fonction du dossier
- Toutes les autres utilisations sont exclues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Adopte les modifications** du règlement intérieur des salles festives ci-dessus citées.

7. Etablissement d'un bail agricole avec « l'Ecurie du Petit Prince »

Afin de définir les modalités d'utilisation de parcelles de terrain appartenant à la Commune, Il convient d'établir un bail agricole avec « l'Ecurie du Petit Prince » centre équestre situé Route des Perves à Charvieu-Chavagneux; M. le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à établir un bail agricole avec ce centre équestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Autorise** le Maire à établir un bail agricole avec « l'Ecurie du petit Prince » et **Fixe** le montant de la redevance annuelle à 200,00 €.

8. Transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (LYSED) : signature d'une convention

Monsieur Le Maire expose que par délibération en date du 14 septembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le transfert à la Communauté de Communes, de compétences optionnelles pour la conduite

Il poursuit et rappelle que par délibération en date du 22 Février 2017, le Conseil municipal a signé une convention de gestion transitoire avec la LYSED afin que la Commune de Charvieu-Chavagneux continue d'assurer le paiement des différentes charges de fonctionnement et d'investissement liées à l'aire d'accueil des Gens du voyage.

A ce jour, il convient de l'autoriser à signer une convention dans le cadre du transfert de compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage à la LYSED.

Cette convention a pour objet de mettre à la disposition de la LYSED : les terrains communaux, les bâtiments communaux et les mobiliers qu'ils contiennent, nécessaires à l'exercice de la compétence aire d'accueil des gens du voyage. Par délibération en date du 15 Décembre 2017, le Conseil municipal, a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage à la LYSED. Il convient de préciser le parcellaire concerné et de ce fait modifier la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **Autorise le Maire à signer une convention** de mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage à la LYSED en tenant compte du parcellaire concerné.

9. VEOLIA-CGE/INFRACOS : convention d'occupation pour l'installation temporaire d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages communaux

La convention liant la commune à INFRACOS pour l'installation technique BOUYGUES TELECOM sur le château d'eau de Charvieu-Chavagneux arrive bientôt à échéance.

Le réseau nécessite régulièrement des investissements pour pouvoir répondre à la demande croissante des utilisateurs de Smartphones et autres objets communicants.

A ce titre, la Commune est sollicitée pour le renouvellement du bail INFRACOS (antennes-relais anciennement Bouygues Telecom).

M. Le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer un projet de bail pré-validé par VEOLIA afin de pérenniser notre installation sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **Autorise le Maire à signer une convention** d'occupation pour l'installation temporaire d'équipements radiotéléphoniques avec VEOLIA-CGE / INFRACOS et **Précise** que la convention est consentie **pour 12 années** et que le montant de la redevance est de **3 450,00 € /an net de taxes** ; L'indexation est fixée à 2 % chaque année.

10. ENEDIS : convention de servitude parcelles route de Lyon AC 116, 118, 119, 120, 130 et 131 - route du Réveil sur les parcelles AC 128 et 129

Dans le cadre du passage de lignes électriques en réseau souterrain - route de Lyon – Référence section AC parcelles 116, 118, 119, 120, 130 et 131 -, et route du Réveil - Référence section AC 128 et 129, il est nécessaire de créer six canalisations souterraines sur une longueur totale de 210 mètres et d'une largeur d'un mètre.

Le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention de servitude avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **Autorise** le Maire à signer une convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine de 400 Volts sur les parcelles AC 116, 118, 119, 120, 130 et 131 situées route de Lyon ainsi que sur les parcelles AC 128 et 129 situées route du Réveil

11. ENEDIS : convention de servitude sur la parcelle AC 129 route du Réveil

Dans le cadre du passage de lignes électriques en réseau aérien - route du Réveil - Référence section AC 129, il est nécessaire de faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de ladite parcelle désignée.

Le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention de servitude avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité Autorise **le Maire à signer une convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique aérienne de 400 Volts sur la parcelle AC 129 située route du Réveil**

II.- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION **(art. L.2122-22 du C.G.C.T.)**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, pour la durée du mandat, pour la totalité des points prévus à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (cf. délibération du 14 avril 2014).

Travaux de réalisation et de réfection de voirie, réseaux et assainissement

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir l'ensemble de la voirie et des réseaux de la commune, la commune décide donc de lancer une procédure adaptée.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Après analyse des offres, la Société Jean LEFEBVRE 17 Avenue des Frères Montgolfier à 69680 CHASSIEU représentée par M. PORTAY, a été retenue pour effectuer les prestations suivantes :

Travaux de réalisation et de réfection de voirie, réseaux et assainissement

ARTICLE 2 :

Les bons de commandes résultant de la présente décision seront réglés par prélèvement sur le crédit ouvert à cet effet au budget communal.

III. REMERCIEMENTS

Remerciements pour subvention ou aide allouée :

SHOGUN CLUB

CLUB DE LA RETRAITE ACTIVE

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21H30.